







## Dépistage à l'aide de gouttes de sang du nouveau-né

### Comment est-il effectué ?

1. Le talon du nouveau-né est piqué afin de prélever quelques gouttes de sang.
2. L'échantillon est recueilli sur une carte de gouttes de sang.
3. La carte est envoyée au laboratoire de dépistage néonatal pour être testée.



-  Le dépistage est effectué entre 24 et 48 heures après la naissance.
-  Il est rapide et simple.
-  Il peut détecter plus de 50 maladies génétiques potentiellement mortelles.
-  Il fournit une détection précoce qui permet au médecin de votre bébé de fournir un traitement dès que possible.
-  Il fournit des échantillons qui peuvent être conservés pendant 3 ans.
-  Il peut fournir des échantillons pour de futurs tests médicaux si votre bébé en a besoin.

Orientez l'appareil photo de votre téléphone sur le code QR pour accéder au site Web :



### Q. Quand puis-je obtenir les résultats des dépistages ?

R. Demandez à votre prestataire de soins de santé les résultats lors du prochain bilan de santé de votre bébé.

### Q. Que se passe-t-il si mon bébé a un dépistage sanguin anormal ?

R. Un résultat anormal ne signifie pas toujours que votre bébé a un problème de santé. De nombreuses raisons peuvent expliquer un résultat anormal et des tests supplémentaires devront être effectués. Demandez à votre prestataire de soins de santé quelles sont les prochaines étapes.

### Q. Que se passe-t-il si le dépistage sanguin de mon bébé n'est pas valable ?

R. Parfois, les tests ne seront pas valables s'il n'y avait pas assez de sang pour dépister toutes les maladies, ou si l'échantillon a été prélevé trop tôt, ou pour toute autre raison. Si cela se produit, le dépistage doit être répété. Appelez l'établissement où vous avez accouché ou votre sage-femme et demandez un deuxième dépistage.

### Q. Puis-je refuser le dépistage néonatal ?

R. La loi de l'Indiana exige le dépistage néonatal, mais elle autorise une dérogation pour des raisons religieuses. Si vous souhaitez obtenir une dérogation sur la base d'une croyance religieuse, parlez-en à votre prestataire de soins de santé.



Programme génomique et de  
dépistage néonatal  
Département de la santé de l'Indiana  
[www.NBS.in.gov](http://www.NBS.in.gov)  
téléphone 888.815.0006

Programme de détection et  
d'intervention précoces de troubles  
de l'audition (EHDI) du Département  
de la santé de l'Indiana  
[www.Hearing.in.gov](http://www.Hearing.in.gov)  
téléphone 317.232.0972



**NEWBORN SCREENING**  
INDIANA

Vous souhaitez en savoir plus ? Veuillez envoyer un e-mail à [ISDHNBS@isdh.in.gov](mailto:ISDHNBS@isdh.in.gov)  
ou consultez notre site en ligne à l'adresse [www.NBS.in.gov](http://www.NBS.in.gov)